

Présentée par Godelive PHANZU

#### **INTRODUCTION**

Le monde actuel connait de grandes mutations qui s'érigent en défis à relever. Le changement climatique, la crise sécuritaire mondiale et la crise financière de 2009 en sont des illustrations. Les administrations publiques comme privées font face ou sont obligées de faire face à de nouvelles problématiques,

• le plus souvent irréversibles et touchant à grande échelle toute l'humanité. Les nations du monde tentent de trouver des solutions appropriées et concertées pour mettre fin à ces bouleversements relatifs à la nature et de la gestion de la ressource naturelle. D'où leur mobilisation à travers des conférences internationales sur des questions prioritaires relevées ci-haut.

- Cependant, les nouvelles habitudes nées, ci et là, comme les lanceurs d'alerte dans le monde, suscitent des débats autour de la question du respect de l'éthique professionnelle dans l'administration. Cette pratique divise la société. Pourtant, les conséquences de ce phénomène sont connues tant en ce qui concerne les institutions bancaires que les Etats.
- La référence à ce cas ne fait pas l'objet de la présente présentation, mais nous éclaire et sert néanmoins d'exemple concernant l'exercice de la profession de géomètre.

 Tout corps de métier est régi par des règles édictées ou consacrées et acceptées par tous ayant pour objectif d'assurer l'encadrement du personnel y évoluant ainsi que leur rapport avec des tierces personnes (clients, etc.) dans le cadre de l'exercice de leur profession. La réalité sur le terrain montre qu'elles ne sont pas toujours respectées et ce, pour diverses raisons.

 Le contexte congolais offre des conditions peu favorables au respect de l'éthique professionnelle malgré l'existence de plusieurs documents et textes juridiques fixant les règles et orientations à suivre par le Géomètre dans l'exercice de sa profession au sein de l'administration publique notamment. Au nombre de ces textes on peut citer :

- Code de bonne conduite et d'éthique de l'agent de l'Etat promulgué en 2002 par le président de la république;
- Le code foncier ou loi n° 021/73 du 20 /07 /1973 portant régime général des biens;
- La loi n°98 du 13 Mai 1963 portant sur le mesurage et bornage des terres;
- Des instructions permanentes du cadastre.

 Ces textes consacrent tous des règles fondamentales à observer par le Géomètre dont l'honnêteté, le secret professionnel, l'impartialité, la probité morale, le principe de formation continue et celui de conseils à apporter ou fournir aux bénéficiaires des services du géomètre.

#### **Causes**

• Le non-respect de l'éthique professionnelle dans ce pays est dû notamment à l'inexistence de l'Ordre des Géomètres, de mauvaises conditions de travail, mauvais traitement et inexistence des primes conséquentes, entrainant par conséquent le Géomètre à monnayer ses services, à avoir une légèreté dans le traitement des dossiers, le clientélisme qui implique les autorités ayant compétence répressive.

Ces causes sont à la fois structurelles et conjoncturelles.

### Conséquences

 Des conséquences sont multiples et variées. L'on peut citer entre autre l'incapacité pour l'administration du cadastre à remplir sa mission comme il le faut ; la perte de l'autorité de l'Etat visà-vis de la population ; la communication coupée entre l'administration foncière et les clients ; la paix sociale menacée ou entamée à cause des conflits fonciers;

 la sécurité et la jouissance paisible et légitime des droits limitées ou anéanties ; le travail de planification foncière rendu hypothétique ou aléatoire par manque des données ou informations fiables et récentes, empêchant de ce fait l'Etat congolais à répondre aux besoins multiples et changeants du pays.

#### **Conclusion**

 Pour y remédier, des actions d'appui à la structuration de la profession des Géomètre, à travers la mise en place de l'Ordre de Géomètres s'avère nécessaire. Elles doivent également être combiné de celle de sensibilisation, de plaidoyer et de renforcement des mécanismes de contrôle pour le respect de l'éthique professionnelle et ce, à tous les échelons.

 Ce n'est qu'à ces conditions que l'administration peut jouer son rôle de pilier de développement du pays. Par ailleurs le géomètre et toutes les parties prenantes dont tous les gouvernements doivent s'impliquer à respecter les principes consacrés et acceptés par tous pour devenir des véritables acteurs de développement non seulement de la corporation, mais aussi et surtout de la société et des nations du monde.

#### FIN DE LA PRESENTATION

# **NOUS VOUS REMERCIONS**